

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BAYONNE

**R E C E P I S S E D E D E P O T**

1 AV MARIE ANNE DE NEUBOURG - 64115 BAYONNE CEDEX  
TEL. : 05.59.46.33.00 - FAX. : 05.59.46.33.03  
MINITEL 3614 GREFTEL ABONNES - 08.36.29.22.22 NON ABONNES  
INTERNET HTTP:// WWW.GREFTEL.FR - GTCBAYON@CLUB-INTERNET.FR

**GROUPE ETCHART**

**5 RUE DE LA FEUILLEE  
LES JARDINS D'HERRIA BAT B  
64100 BAYONNE**

V/REF : BD INCH/0798567  
N/REF : 86 B 385 / A-764

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/03/2001, SOUS LE NUMERO A-764,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/03/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE  
BASQUE DE REALISATIONS IMMOBILIERES SA  
SOBRIM  
SOCIETE ANONYME  
RETAINIA  
IRISSARRY  
64780 OSSES

R.C.S BAYONNE 339 505 950 (86 B 385)

LE GREFFIER



SOCIETE BASQUE DE REALISATIONS IMMOBILIERES  
Société anonyme  
au capital de 2 000 000 EUROS  
Siège social : RETAINIA  
64780 IRISSARRY  
339 505 950

---

*Certifié conforme à l'original*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2001**

L'an deux mille un, et le deux mars, à neuf heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur ETCHART BERNARD

SA GROUPE ETCHART, représentée par Madame ETCHART Marie Thérèse

En conséquence, Monsieur ETCHART BERNARD, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Cooptation d'un administrateur.

**COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le président expose qu'en raison de son décès survenu le 23 Février 2001 de Monsieur CHOUTCHOURROU FIRMIN, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction étant devenu inférieur au minimum légal, il propose au conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur CHOUTCHOURROU FIRMIN, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- Monsieur ETCHART Pierre, demeurant rue de Tarandelle 64600 ANGLET

pour la durée du mandat restant à courir pour les autres administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le président

ETCHART BERNARD

Un administrateur

ETCHART Marie Thérèse